

La concertation sur l'avenir du Centre-Gare

2/ le patrimoine bâti

09 Janvier 2018

La question sur le patrimoine bâti vient en dernier dans le questionnaire : c'est dire la place que l'équipe municipale attribue au patrimoine. Deux indices permettent de nourrir les plus vives inquiétudes : la disparition des pavillons jumeaux de la rue du 14 juillet et de la rue Gatouillat, derniers témoins du passé cheminot de la ville, l'absence totale de réflexion patrimoniale concertée sur la transformation de l'ex-place Camélinat. Remarquons au passage que cette dénomination ancienne et toujours familière aux habitants du quartier a totalement disparu du dossier, au profit de la « Place des écoles », encore plus ancienne (p9). Ce détail est bien conforme à un procédé langagier de notre premier édile.

Plus inquiétant, le dossier relève la présence d' « un tissu urbain mixte présentant des entités urbaines contrastées et peu de continuité : ilots mixtes, pavillonnaire moyennement dense, peu bâti, habitat collectif ancien, dents creuses », au début d'un paragraphe intitulé « un quartier(...) qui mérite un embellissement. »

Or c'est cette mixité qui confère son charme au quartier, ces « dents creuses » et ces jardins du « pavillonnaire moyennement dense » qui apportent des espaces verts et de la lumière à nos rues, c'est ce « habitat collectif ancien » affichant des ornements d'époques révolues qui rehausse sa qualité patrimoniale. Loin de nous l'idée qu'il ne faudrait toucher à rien : le manque de logement est criant. On ne peut nier qu'il faille densifier les centre-ville. Reste à savoir par quel type de logement. Mais l'à-priori que ce type de paysage urbain est en contradiction avec « l'embellissement » est évidemment sous-entendu par les rédacteurs et les commanditaires du dossier. Ce qu'il faudrait, c'est une réflexion sur ce que l'on veut faire de chaque rue, à partir de sa qualité patrimoniale, et procéder de manière chirurgicale, au coup par coup. Ce qui se profile au contraire, c'est la brutale mise à l'alignement d'ilôts entiers avec des immeubles collectifs de 4 étages. Le refus d'imposer dans le PLU de 2015 la construction en retrait est un signe suffisamment éloquent. Puis viendra le temps où, par modification du PLU et du zonage, de nouveaux ilôts pavillonnaires proches du centre seront ouverts à la construction de grands immeubles.

Ainsi, la question posée sur la « mise en valeur du patrimoine bâti » est complètement biaisée. Scindée en « points forts et points faibles », elle n'offre à ceux qui suivent ce schéma logique aucune possibilité de développer une réflexion d'ensemble.

Il en est de même avec les questions sur les déplacements, la mise en valeur des espaces publics et paysagers, les services publics et les commerces. Le questionnement choisi vise à faire exprimer des vœux pieux

sur des aspects partiels, certes importants à l'échelle des individus, mais sans qu'une vision d'ensemble soit suscitée. Rien n'est fait pour inciter le citoyen à surmonter sa myopie.

Association régie par la loi de 1901 /Déclarée sous le N° W932001007 / aulnay.environnement@gmail.com